

Département de l'Yonne
Arrondissement de Sens

Mairie de Nailly

89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@nailly.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le dix neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

Membres présents :

Mesdames : Bontems - Petit - Santos - Goutelard - Rey Gaucher

Messieurs : Montagne - Maison - Dufresne - Klein - Soulage - Grilly

Pouvoirs : Madame Mouroux à Madame Goutelard

Monsieur Moreau à Monsieur Montagne

Monsieur Coache à Monsieur Dufresne

Secrétaire de séance : Madame Goutelard

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage au professeur assassiné.

Proposition d'achat d'un écran multifonction :

Monsieur Montagne présente au Conseil Municipal trois devis pour l'achat d'un écran interactif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de la société ULMANN pour un montant de 4093€ HT.

Remplacement d'une borne incendie aux Barmites par une borne incendie enterrée :

Monsieur Maison informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de renforcement des canalisations au lotissement des Barmites, une borne incendie enterrée doit être mise en place.

Le devis concernant ces travaux est de 2 640.94€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

Délégation à un Conseiller Municipal et versement d'une indemnité :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'attribuer une délégation de fonction à un conseiller municipal pour la communication interne et externe.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité mensuelle de 200€ brut à ce conseiller à partir du 1er novembre 2020.

Tarifs broyage :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la campagne de broyage pour cet automne.

Cette intervention aura lieu en novembre.

Le Conseil Municipal décide de facturer cette prestation à raison de 20€ par heure d'intervention (avec un minimum d'une heure).

Tarifs tennis 2020-2021 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs du tennis pour la saison 2020-2021, soit :

	Du 1 Novembre 2020 au 31 Octobre 2021		Du 1 Juillet au 31 Aout 2021	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Partenaire de tennis (maximum 2 joueurs) Famille (= couple ou parents avec enfants)	30 €* 30 €**	45 €* 45 €**	20 €**	30 €**

Une clef vous sera remise pour vous donner l'accès au court. Vous devrez la restituer en clôture d'adhésion

*Dédution de 15 € sur présentation de l'ancienne clef

Point sur les travaux de voirie et rapport du comité consultatif voirie :

Monsieur MAISON présente au Conseil Municipal les différents devis retenus par le comité consultatif :

- Travaux de création de places de stationnement Rue du Puits de Gy : société HBTP pour 6 900€ TTC
- Travaux de pose de caniveau et drainage des eaux Rue du Gué : société HBTP pour 4 695.60€ TTC
- Travaux de reprise des caniveaux Grande Rue et création d'une place handicapée vers l'église : société HBTP pour 10 635.36€ TTC
- travaux de réfection de voirie intersection le Fay/St Sérotin : société IDTP pour 13 813.80€ TTC
- Points à temps : société IDTP pour 9 348.00€ TTC
- Travaux de reprofilage Chemin des Petits Bois : société Eurovia pour 5 888.74€ TTC

Le comité consultatif propose également la pose d'un radar pédagogique dans la Grande Rue afin de ralentir la vitesse des véhicules. Ce dispositif reste actuellement à l'étude car il nécessite des travaux de traversée de chaussée qui restent onéreux.

Il est également proposé la mise en place de panneaux "cédez le passage" à l'intersection de la Grande Rue et de la Rue de l'Ancienne Gare, et à l'intersection avec la Rue des Roseaux.

Madame GAUCHER propose également que soit étudiée la création de place de stationnement sur la RD26, ce qui aurait aussi l'avantage que les véhicules ne se garent plus sur le trottoir et libèrent la place pour les piétons et les vélos.

Rapport des comités consultatifs :

Comité bâtiments :

Monsieur Dufresne informe le Conseil Municipal des différents points évoqués lors de la réunion du comité bâtiments, à savoir :

- les travaux d'aménagement d'une salle de classe à l'étage de l'école
- les travaux de réfection du sol de l'église et l'assainissement des bas murs de l'église.

Un rendez-vous avec l'architecte des Monuments historiques est pris pour les travaux de l'église.

Comité Fêtes et cérémonies :

Repas des Aînés :

Madame Goutelard rappelle au Conseil Municipal qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, le repas des Aînés est annulé. Cependant la municipalité souhaite, à titre exceptionnel pour cette année, proposer une autre formule : la livraison au domicile des personnes de plus de 70 ans de paniers gourmands. Une distribution sera faite par les élus entre le 7 et le 20 décembre 2020.

Noël des Enfants :

Pour les mêmes mesures sanitaires, le Noël des enfants ne peut avoir lieu dans la salle polyvalente.

La municipalité propose également une autre formule, à savoir la distribution de bon cadeau pour les enfants de 0 à 11 ans (jusqu'au CM2 inclus). Une permanence faite par les élus aura lieu le 12 décembre à la salle polyvalente entre 9H et 17H00 pour la remise des bons cadeaux.

Les associations "Foyer Loisirs Amitiés de Nailly" et "Nailly en Scène" contribuent à cet événement.

Comité Communication :

Monsieur Montagne informe le Conseil Municipal des différents points évoqués lors de la réunion du comité communication, à savoir :

- élaboration d'un mémento pour début 2021
- réalisation d'un sondage concernant la distribution des informations de la commune. (annexé à ce compte rendu).

Comité Espaces verts-Fleurissement :

Madame Goutelard fait le point sur le fleurissement de la commune. Le comité fleurissement souhaite que des rosiers soient plantés dans le jardin derrière la Mairie.

Le Conseil Municipal remercie Madame Wacrenier et son fils pour avoir réalisé les plantations dans l'allée de l'école.

Comité Sports-Loisirs-Jeunesse-Solidarité :

Monsieur Montagne informe le Conseil Municipal des différents points évoqués lors de la réunion du comité, à savoir :

- Réfection du sol vers le mur du tennis
- Mise en place d'un revêtement sous les jeux enfants
- Déplacement du jeu adulte situé vers les terrains de boules

Délégation permanente du Conseil Municipal au Maire :

L'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal; être chargé, pour la durée de son mandat :

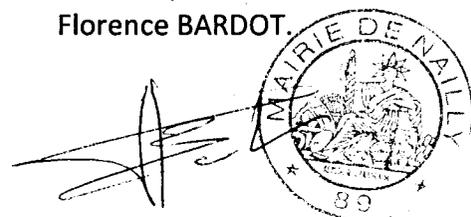
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- d'accepter les dons et legs
- d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- de procéder au remplacement du personnel en arrêt maladie ou en congés.

Affaires diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir des caméras de surveillance en lien avec la communauté de communes du Gâtinais.

Un rendez-vous est pris avec la gendarmerie pour étudier l'implantation de ces caméras.

Le Maire,
Florence BARDOT.



INFORMATIONS

Commémoration du 11 novembre :

En raison des mesures sanitaires actuelles, la cérémonie du 11 novembre aura lieu sans public et sans porte drapeau.